

L'énergie

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'ai passé la journée de jeudi dernier à visiter les sables bitumineux de l'Athabasca en Alberta et j'ai eu les opinions en particulier, des représentants de la Syncrude lors de notre caucus à Edmonton. A la demande des sociétés le caucus s'est tenu privément, sans visiteurs ni journalistes. J'ai appris, pendant ce court laps de temps quelque chose que j'ignorais auparavant, bien que d'autres député le sachent peut-être.

Une voix: Expert en un jour!

M. Lewis: Le député de Calgary-Sud (M. Bawden) le sait peut-être. Il le sait assurément. Il connaît à fond les sociétés pétrolières. Et il est satisfait du peu qu'il sait. J'ignorais que Syncrude était un consortium groupant quatre sociétés multinationales, savoir, l'Imperial, la Gulf, l'Atlantic Richfield et City Services, qui est...

● (1620)

M. Benjamin: Un excellente société canadienne.

M. Lewis: En effet, une excellente société canadienne. Je supposais que Syncrude était une société, du fait qu'elle faisait toutes ces démarches et présentait toutes ces instances pour être exemptée des contrôles à l'exportation, du contrôle des prix, de l'impôt sur les exportations et ainsi de suite. J'ai pensé qu'il s'agissait d'une société qui exécuterait les travaux et réaliserait des bénéfices, surtout depuis que j'ai entendu le gouvernement et le premier ministre de l'Alberta parler aux Canadiens du merveilleux marché conclu avec Syncrude, car après un certain nombre d'années, le gouvernement de l'Alberta toucherait 50 p. 100 des bénéfices de Syncrude.

Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, de dire à la Chambre que les choses ne se passeront pas ainsi. J'ai appris que Syncrude ne réalisera pas de bénéfices; elle a tout simplement la concession des travaux. Elle va exécuter le travail et à la fin d'une période donnée, une semaine, un mois ou trois mois, elle présentera sa note aux quatre sociétés qui composent cette conglomération: 30 p. 100 de ses dépenses seront imputées à l'Imperial, 30 p. 100 iront à la Gulf, 30 p. 100 à l'Atlantic Richfield et 10 p. 100 à City Services. Ensuite ces quatre sociétés paieront Syncrude le montant que cette dernière a dépensé au cours de cette période, mais elle n'aura aucun revenu. Elle aura dépensé des dollars et obtiendra des dollars de ces quatre sociétés, mais elle ne réalisera aucun revenu.

A mesure que les sables produiront du pétrole brut synthétique que fera Syncrude? Il mettra 30 p. 100 du bitume dans les réservoirs de l'Imperial, 30 p. 100 dans ceux de la Gulf, 30 p. 100 dans ceux d'Atlantic Richfield et 10 p. 100 dans ceux de City Services. Dieu seul sait qui va réaliser les profits ou de quelle façon ils seront calculés. Or ces sociétés auront le droit de manutentionner le pétrole brut synthétique, de le vendre, où elles voudront et au prix qu'elles fixeront. Si on a déjà vu une tentative déterminée de quatre sociétés multinationales de tenir le Canada à la gorge à propos de nouvelles réserves importantes, c'est bien avec cette affaire de Syncrude.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Le consortium Syncrude a demandé diverses exemptions au gouvernement. Il a d'abord demandé qu'elles lui soient accordées à partir du 16 novembre. Comme ces exemptions ne venaient pas, le consortium a prolongé ce délai d'un mois en le portant au 16 décembre. Je vous affirme, monsieur l'Orateur, que si le gouvernement est

[M. Lewis.]

assez trouillard pour faire ces concessions au consortium Syncrude, il va trahir les intérêts du pays pour des générations.

Pour ce qui est du gazoduc de la vallée du Mackenzie, je me rends compte qu'un gazoduc à cet endroit ne représente pas un aussi grand danger pour l'écologie et l'environnement qu'un oléoduc. En premier lieu, nous ne devrions en aucun cas accepter qu'on construise un gazoduc dans le delta du Mackenzie sans garantie absolue que le gaz canadien sera destiné aux consommateurs canadiens et non exporté aux États-Unis. En deuxième lieu, dans son discours, le premier ministre a déclaré qu'on devait construire le gazoduc s'il n'entraîne pas «l'abaissement des normes de l'environnement ni la négligence des droits et des intérêts des Indiens».

Les réalisations passées du gouvernement en ce qui concerne les droits et les intérêts des Indiens ne garantissent certes pas que les promesses du premier ministre seront respectées. Si le gazoduc de la vallée du Mackenzie est nécessaire à l'heure actuelle pour satisfaire les besoins des Canadiens— et nous avons déclaré dans notre résolution de juillet dernier à Vancouver qu'on devrait alors étudier la possibilité de construire un tel gazoduc—le gouvernement doit donner une garantie absolue, non approximative, que le gaz canadien provenant du Grand-Nord canadien serait fourni aux Canadiens d'abord, sans que l'Office national de l'énergie ou tout autre organisme du gouvernement puissent en décider autrement.

Une voix: Ni par les sociétés multinationales.

M. Lewis: Ni par les sociétés multinationales. Je ne les ai même pas mentionnées parce qu'une garantie de ces sociétés ne vaut même pas le papier sur lequel elle est rédigée. En fait, ces derniers mois, nous avons, je le répète, exercé sur le gouvernement une influence assez forte pour qu'il présente dans le domaine du pétrole et des produits pétroliers des politiques qui nous oriente désormais dans la bonne direction. Reste à voir si elles seront complètement avantageuses, mais ce que je sais, c'est que les Canadiens doivent se battre contre les sociétés multinationales et contre les gouvernements et les partis qui les défendent. Les Canadiens doivent prendre en main leurs ressources énergétiques sans être pris au piège d'ententes, de contrats, d'engagements et de promesses qui limitent les approvisionnements et ont un effet dangereux sur les prix.

C'est la politique que nous avons présentée de façon détaillée au gouvernement et qu'il a acceptée dans une certaine mesure. Mais à l'exemple de tous les Canadiens, nous les membres du Nouveau parti démocratique allons surveiller de près la mise en application de la politique annoncée jeudi dernier. Le gouvernement a adopté les politiques que nous avons proposées et de cette situation dépendra notre prise de position lors du vote de ce soir.

Je voudrais signaler aux députés à la Chambre que nous reconnaissons l'importance d'une politique énergétique nationale et nous insistons sur ce fait, pour le moment présent et aussi pour les générations à venir. Nous continuerons de proposer au meilleur de nos moyens des mesures efficaces non seulement dans le domaine du pétrole mais à l'égard de toutes les questions énergétiques, dans l'espoir que le Parlement et le pays posséderont enfin une politique énergétique nationale qui protégera à la fois les intérêts des générations futures et le besoin actuel des Canadiens.